

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2009

Le second Conseil des Ministres du « septennat de la responsabilité partagée » a eu lieu ce jour sous la Haute Autorité de son excellence, Monsieur le Président de la République Denis SASSOU NGUESSO.

Sept projets de loi ont fait l'objet de discussion au Conseil des Ministres.

Le Ministère des Finances, du Budget et du portefeuille public a soumis trois projets de lois à la réflexion du Conseil des Ministres.

❖ Il s'agit en premier lieu du Projet de loi de finances pour 2010

Le budget de l'Etat exercice 2010 est le premier budget portant matérialisation du projet de société du Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO. Ce budget 2010 a été élaboré dans le contexte d'une économie mondiale qui se remet timidement d'une récession. Est-il encore besoin de rappeler que l'année 2008 a vu les pays industrialisés connaître un recul de leur croissance de l'ordre de 4%.

Pour ce qui concerne notre pays, la croissance devrait être de l'ordre de 12,1%, contrairement à 2008 où le taux de croissance de notre économie était d'un

peu plus de 5% et de 7% en 2009. Notre pays doit ce taux de croissance à la bonne tenue du secteur non pétrolier, le bâtiment, les travaux publics, ou la politique d'infrastructure. La bonne tenue du prix du baril de pétrole qui ne s'est plus jamais effondré durant une année entière, combinée avec une production pétrolière en hausse de 24,75 % par rapport à 2009, a aussi contribué à nourrir la croissance de l'économie congolaise.

La croissance profitera aux secteurs sociaux, elle viendra nourrir notre stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

La politique budgétaire du gouvernement que l'on peut qualifier de volontariste, le but étant de rendre concret le projet de société du Président de la République, peut se résumer comme suit en chiffre : ce budget est arrêté en recette et en dépense à la somme de **deux mille huit cent quatorze milliards neuf cent millions (2.814.900.000.000)** de francs CFA contre **mille quatre cent deux milliards huit cent trente neuf millions (1.402.839.000.000)** de francs CFA en 2009. Le budget 2010 est le budget record du Congo depuis qu'il est indépendant.

Le budget de l'Etat, exercice 2010, tient compte à la fois des choix du « chemin d'avenir », projet de société du Président de la République, nouvellement réélu, des stratégies élaborées dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté-DSRP-(2008-2010), du programme économique et financier conclu avec les institutions de Bretton Woods, des déclencheurs pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTe, de l'environnement économique et financier actuel tant national qu'international et de la lettre de cadrage budgétaire produite par le Président de la République en août dernier.

Les axes prioritaires de ce budget sont :

1. Consolidation de la paix, de la stabilité et de la sécurité ;
2. Lancement de la modernisation et de l'industrialisation par des études préalables à toute bonne action ;
3. Amélioration de la gouvernance publique en général et de la gestion des finances publiques en particulier ;
4. Promotion de la croissance et de stabilité macroéconomique ;
5. Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;

6. Amélioration de l'environnement social et lutte contre les maladies (paludisme, VIH/SIDA, etc.) ;
7. La maîtrise de l'inflation ;
8. La maîtrise des dépenses publiques permettant de préserver la richesse pétrolière pour l'avenir ;
9. Redéploiement des activités agricoles ;
10. Poursuite de la construction des infrastructures de facilitation des activités économiques ;
11. Renforcement de la décentralisation sur le terrain ;
12. Formation et renouvellement du capital humain.

Ces axes prioritaires se traduiront, entre autres, par les principales actions suivantes :

- Développer la culture de la paix et l'éducation civique ;
- Renforcer les capacités de la force publique ;
- Améliorer les conditions de travail et de vie des agents de la force publique ;
- Poursuivre le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants ;
- Lancer les études en rapport à la modernisation et à l'industrialisation du pays ;
- Recruter du personnel pour les services publics de santé, d'éducation et des affaires sociales ainsi que pour les administrations en déficit de personnel qualifié ;
- Elever la dotation des administrations publiques en biens et services et rationaliser la gestion de ces administrations ;
- Réformer l'Etat et particulièrement la fonction publique ;
- Renforcer la transparence dans la gestion des affaires publiques et lutter activement contre la corruption, la concussion et la fraude ;
- Réformer les finances publiques ;
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des marchés publics ;
- Elever le niveau des investissements publics ;
- Lutter contre la spéculation visant à élever le niveau général des prix ;
- Maintenir le pouvoir d'achat des ménages ;

- Restructurer les entreprises publiques ayant un impact non négligeable sur l'économie nationale (CFCO, PABPS, SNE, SNDE, SOTELCO et SOPECO) ;
- Contribuer à la mécanisation et au développement de l'agriculture ;
- Poursuivre et achever la construction des infrastructures sanitaires, scolaires et universitaires ;
- Poursuivre les travaux de connexion à la fibre optique, les travaux d'aménagement des voiries des principales agglomérations, les travaux de réhabilitation des infrastructures routières, ferroviaires et de transport fluvial ;
- Lancer les travaux de bitumage des routes d'intégration sous régionale et les études pour la construction d'un pont route-rail sur le fleuve Congo ;
- Poursuivre les travaux de transport de l'électricité du barrage hydroélectrique d'Imboulou ;
- Lancer les travaux de réhabilitation des réseaux de distribution d'électricité dans les principales villes ;
- Poursuivre les travaux en vue de la mise en service des unités de potabilisation de l'eau du Djoué et de Djiri ;
- Etendre les travaux d'installation des unités d'eau potable à travers le pays.

Si l'on devait qualifier ce budget en une seule phrase, on dirait que le budget 2010 est celui du soutien de la croissance pour l'élimination de la pauvreté.

❖ Il s'agit en second lieu du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement relatif au projet de lutte contre le VIH/SIDA.

L'association Internationale de Développement (IAD) contribue depuis 2004 au financement du projet de lutte contre le VIH/SIDA et de santé. Ce projet est arrivé à échéance le 30 juin 2009. Un financement additionnel a été négocié le 26 mai 2009 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et le Congo. Un accord de financement a été signé le 21 juillet 2009, d'un montant de 2,5 milliards FCFA. Conformément aux conditions imposées par l'IDA, il faut une ratification législative pour que cet accord entre en vigueur ; d'où ce projet de loi.

Cet accord, ce financement vise le renforcement des capacités du Ministère de la santé ou encore un accès de tous aux services de prévention, de soin et de soutien. Il vient en appui à la politique nationale de lutte contre la pandémie du sida : la menace étant transfrontalière, la solution ne saurait être du ressort d'un seul état.

❖ *Il s'agit en troisième lieu, d'un projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement relatif au projet d'appui à l'éducation de base*

L'accord qui nous occupe est un accord additionnel au projet d'appui à l'éducation de base. Il a été signé le 21 juillet 2009 entre le Congo et l'Association Internationale de Développement. Il fait l'objet d'une dotation de quinze millions (15.000.000) de dollars. Conformément aux conditions de l'IDA, il faut une ratification législative.

Cet accord vise à améliorer l'efficacité, la qualité et l'équité dans la prestation des services d'éducation de base dans notre pays, en vue de réaliser un enseignement primaire universel de qualité. Il vise aussi à renforcer la capacité de planification du ministère de l'enseignement primaire et secondaire.

Ce secteur, déterminant pour la place des nations dans le système international, fait l'objet de toutes les attentions du Président de la République.

Après l'étude des dossiers soumis par le Ministre Gilbert ONDONGO, le Conseil des Ministres s'est attelé à ceux proposés par le Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle de la souveraineté, Maître Aimé Emmanuel YOKA.

Ministère de la justice et des droits humains

❖ *Ici, deux projets de lois ont été à l'ordre du jour, le projet de loi portant amnistie de certaines infractions reprochées à Monsieur Pascal LISSOUBA*

Le texte en projet, initié sur décision souveraine de Monsieur le Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO, propose d'amnistier les faits de haute trahison tels que retenus par la Haute cour de justice à son audience du 20 décembre 2001 contre l'ancien président Pascal LISSOUBA, condamné par contumace

Cette mesure n'est rien de moins qu'une volonté d'apaisement, de recherche de la paix et de concorde nationale. Elle a pour perspective réelle de réconcilier les congolais avec eux mêmes. Il y va de la construction du destin congolais qui ne saurait se faire sans unité nationale.

Une nouvelle fois, le Président de la République, son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, a su montrer l'exemple, en nous invitant à transcender nos différences ou nos plaies.

Rappelant que l'amnistie retire aux faits leur caractère infractionnel et fait obstacle pour l'avenir à toutes poursuites pénales contre le bénéficiaire de la mesure.

❖ *Le projet de loi autorisant la ratification du traité portant révision du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique*

Le 7 octobre 1993, à Port Louis (Ile Maurice), a été conclu le traité portant harmonisation du droit des affaires en Afrique. Le Congo en est devenu membre le 28 mai 1997. Le traité OHADA a pour ambition de sécuriser la vie des affaires sur notre continent en attirant, de ce fait, les investisseurs étrangers ; l'investissement étant le moteur de tout progrès économique.

Après une décennie d'application, il est apparu opportun d'y apporter des correctifs, d'où la révision du traité initial. La réécriture d'une vingtaine de dispositions, a, entre autres, porté sur l'augmentation du nombre de juges à la cour commune de justice et d'arbitrage (7 à 9) et l'adoption du principe du non renouvellement de leur mandat.

En réalité, la révision du Traité n'est rien d'autre que l'expression de la construction d'un ordre juridique continental.

Enfin, le Conseil des Ministres s'est attaché à l'étude des dossiers soumis par le Ministre Basile IKOUEBE.

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Ici, le Conseil des Ministres a étudié deux projets de lois

❖ ***Projet de loi autorisant la ratification de l'accord sur la promotion et la protection des investissements entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République de Corée du Sud***

Cet accord signé le 8 novembre 2006 à Séoul s'inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale entre le gouvernement congolais et celui de la République de Corée.

Cet accord qui comprend douze articles, vise les objectifs suivants :

- La mobilisation des capitaux privés en vue du développement économique et social des deux pays.
- L'amélioration des conditions d'admission des investissements des personnes physiques ou morales sur le territoire de chaque Etat Partie.

Cet accord ouvre la voie à une action soutenue des investisseurs privés coréens dans notre pays : nous sommes là en présence d'un partenariat gagnant/gagnant.

❖ ***Projet de loi autorisant la ratification de l'accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements entre la République du Congo et le Royaume d'Espagne***

Cet accord, en date du 18 décembre 2008, entend créer un cadre juridique favorable visant à susciter le développement des investissements entre les deux pays.

Avec cet accord, chaque partie contractante accorde aux investissements de l'autre partie sur son territoire un traitement juste et équitable et non moins favorable que celui qui est accordé à ses investisseurs.

Les investissements de chacune des parties contractantes ne peuvent être nationalisés ou assujettis à des mesures d'effets équivalents.

Par cet accord, le gouvernement congolais, conformément aux prescriptions du droit international de l'investissement, entend rendre notre pays attractif, et, de ce fait lutter contre le chômage, créer les conditions du succès congolais.

Commencé à 10H09, le Conseil des Ministres a pris fin à 13 H59 précises.

Le Ministre de la Communication
et des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du Gouvernement.

Bienvenu OKIEMY